

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	10
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230208-DEL-2023-06-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-06

OBJET : CIRCUITS COURTS - LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT **« LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS ET/OU DE PROXIMITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE »**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2018, le PETR porte un plan d'actions visant à développer l'approvisionnement en produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective.

Ainsi, le 1^{er} juin 2022, une journée de rencontre entre producteurs, restaurants scolaires et intermédiaires a été organisée et a permis d'identifier un certain nombre de freins et d'enjeux concernant la logistique d'approvisionnement.

Fort de ce constat et dans la continuité des actions déjà menées, le Comité de pilotage « Circuits courts » lors de sa réunion du 12 septembre 2022 a proposé de mener un travail autour de ces questions de logistiques au travers d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI « Logistique d'approvisionnement en produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective » a pour objectif d'identifier les structures volontaires pour engager une expérimentation sur la logistique d'approvisionnement des restaurants scolaires du territoire afin :

- d'accompagner le développement de l'approvisionnement de ces structures en produits alimentaires issus des circuits courts et/ou de proximité,
- d'assurer des débouchés aux producteurs désireux de s'engager dans l'alimentation des enfants du territoire,
- de permettre la co-construction d'une réponse logistique viable aux problématiques de chaque partie prenante de la démarche (cantines, producteurs etc.).

Les destinataires de cet AMI sont :

- les collectivités ou associations gérant une activité de restauration collective,
- les producteurs ou groupements de producteurs actifs sur le territoire du Pays Monts et Barrages,
- les intermédiaires (boucheries, épicerie etc.) qui ont des habitudes de travail avec un ou plusieurs restaurant(s) scolaire(s) du territoire.

La méthodologie de conduite :

- une phase de diagnostic avec des entretiens individuels, l'identification des besoins et des attentes de chacun,
- mise en place d'une ou plusieurs instances de dialogue réunissant les acteurs souhaitant s'engager dans l'expérimentation, à des échelles pertinentes.
- une phase de concertation avec animation des réflexions et co-construction d'une ou plusieurs réponses de logistiques efficaces, viables et transposables.
- une phase de test avec le prototypage d'une ou plusieurs réponses logistiques le cas échéant.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :
- lancement de l'AMI : mi-février 2023
- date limite de réponse : le 3 avril 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le contenu de l'AMI « Logistique d'approvisionnement en produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective » et décident de le lancer selon le calendrier proposé.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

